

COMMUNE DE RICHWILLER
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 20 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Jean-Claude GRIENENBERGER, Nicolas DEUX, Valérie WELTER Adjoints au Maire,

Guy DUPAS, Joseph ATTARD, Aurore GALVEZ Conseillers Municipaux Délégués,

Jean-Marc MUNCH, Gérard RICOU, Jean-Pierre EPP, Sylvie HOUETTE, Nicolas PFEFFER, David CALCAGNO, Sandrine GILLMANN, Khady TANDINE-FALL, Mathieu REGLI Conseillers Municipaux.

Excusés : Geneviève SANNER (procuration à Claudine WIOLAND), Antoinette ZIMMERER (procuration à Christiane BELZUNG), Agnès BLECHARZ (procuration à Gérard RICOU), Delphine RIETTE (procuration à Jean-Marc MUNCH), Danièle STIER (procuration à Joseph ATTARD, Didier SCHAUB (procuration à Jean-Marie ROUPY), Isabelle STRAPPAZZON (procuration à Sylvie HOUETTE).

Auditeurs : Madame Katia BACH, Madame Sylvie BLOIS, Madame Maria NUNES, Madame Jeanne DOAN, Madame Patricia ROUPY, Monsieur Laurent TAILLANDIER, Monsieur Jean Baptiste BERAUD, Monsieur Alain LAMARE, Monsieur Gilbert NOBLE, Monsieur Johan LESAINT et Monsieur Jean-Paul FREY (l'Alsace).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

Propos introductifs de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant le public présent et Monsieur Jean-Paul FREY, journaliste correspondant pour *Dernières Nouvelles d'Alsace / L'Alsace*.

Monsieur le Maire exprime sa joie au regard des derniers temps forts organisés par la mairie. Ces moments sont importants et représentent de beaux instants dans la vie d'élus locaux. Il convient notamment de mentionner la fête de Noël de l'Âge d'Or, qui plaît toujours autant à nos aînés, comme en témoignent les nombreux retours positifs de ces derniers. En ce sens, Monsieur le Maire remercie Madame Christiane BELZUNG, qui organise et coordonne cette belle fête.

Monsieur le Maire transmet également ses remerciements à Madame Claudine WIOLAND et à Monsieur Michel BLOIS pour l'organisation et la préparation du marché de Noël. Cet évènement a illustré une très belle solidarité au sein de l'équipe municipale. Il convient d'éprouver une certaine fierté car cette édition du marché de Noël est la plus belle que la commune ait organisée. Monsieur le Maire se réjouit de voir le bonheur sur les visages de nombreuses personnes présentes lors du marché de Noël, petits comme grands. Ces évènements sont de très belles réussites.

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Corinne PAWLAK est devenue cadre B, cette dernière a récemment été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne. Monsieur le Maire salue sa réussite

personnelle et invite les élus ainsi que le public présent à applaudir Madame Corinne PAWLAK pour la féliciter.

Monsieur le Maire explique que l'ordre du jour a été modifié. D'une part, le point concernant la modification du règlement du cimetière a été supprimé afin de consolider juridiquement le changement envisagé. D'autre part, le point relatif à la convention SPA Missions de service public « Fourrière » a été retiré, Monsieur le Maire a entamé une discussion avec la Présidente de la Société Protectrice des Animaux (SPA) DE MULHOUSE–HAUTE ALSACE afin d'envisager des dispositions plus avantageuses. Ces sujets seront mis à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Enfin un point a été ajouté à l'ordre du jour : il s'agit de la proposition d'adhérer au groupement de commande porté par m2A concernant les prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie.

Procurations.

Monsieur le Maire informe que Madame Geneviève SANNER donne procuration à Madame Claudine WIOLAND, Madame Antoinette ZIMMERER donne procuration à Madame Christiane BELZUNG, Madame Danièle STIER donne procuration à Monsieur Joseph ATTARD, Madame Agnès BLECHARZ donne pouvoir à Monsieur Gérard RICOU, Monsieur Didier SCHAUB donne procuration à Monsieur Jean-Marie ROUPLY, Madame Delphine RIETTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc MUNCH et Madame Isabelle STRAPPAZZON donne procuration à Madame Sylvie HOUETTE.

0. Nomination secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DEUX, 6ème adjoint en charge de la communication, est nommé secrétaire de séance pour le Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025, à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les élus signent le feuillet n°406 du registre des délibérations.

2. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'orientation budgétaire.

« Chers collègues, mesdames et messieurs,

Tout d'abord, vous ne m'en voudrez pas de n'être pas très original dans ma présentation du DOB ce soir, car années après années il faut juste reprendre les chiffres et les projets, la situation générale

nationale ou internationale de notre société n'évoluant pas vraiment positivement, certains choix politiques comme la dissolution de juin 2024 et le marasme qui en découle depuis 18 mois maintenant, avec des budgets nationaux quasiment irréalisables ont encore aggravé la situation politique mais surtout budgétaire de la France. Il est facile d'imaginer la place actuelle et l'influence réelle de la France sur l'échiquier mondial particulièrement instable.

Pour entamer l'un des passages obligatoires de la vie d'un Conseil Municipal des communes de plus de 3500 habitants, plus proche des 4200 habitants pour RICHWILLER selon le recensement réalisé début 2025, le débat d'orientation budgétaire, le DOB, je voudrais remercier ceux qui au quotidien tiennent les finances communales à mes côtés 365 jours par an, mon adjoint Jean-Claude GRIENENBERGER, notre agent-comptable, Corinne PAWLAK, ainsi que notre nouvelle directrice générale des services, Sylia TOUAZI pour laquelle il s'agit du 1er exercice budgétaire, d'autant plus et sans fausse modestie je crois, que nous tenons plutôt bien ces finances malgré toutes les difficultés rencontrées !!!

Afin de maîtriser au mieux notre budget, les informations requises pour la quasi-totalité de nos dépenses nous sont transmises toutes les semaines, me permettant à chaque instant de connaître la situation financière de notre collectivité, nos recettes mais plus encore nos dépenses.

En quoi consiste le DOB ?

Comme vous le savez déjà, il s'agit du Conseil Municipal qui se tient en amont de celui du vote du budget proprement dit qui se déroulera dans quelques semaines. Le DOB fait un bilan général de la situation mais surtout il trace les grandes lignes de ce que nous allons entreprendre dans l'année qui se profile, même si 2026 sera forcément une année de transition par le fait des élections municipales qui se dérouleront au courant du mois de mars. Le DOB donnera les grandes lignes financières nécessaires à chaque projet. Le DOB sera suivi d'un travail de la commission de finances courant janvier durant laquelle nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail, ligne par ligne de chaque projet.

Enfin, le CM du budget quant à lui validera dans le détail nos investissements et notre fonctionnement aussi bien en recettes qu'en dépenses. Pour rappel, nous n'avons plus à traiter le budget de l'eau, ce dernier ayant été transféré à m2A depuis le 1er janvier 2022 en application de la loi NOTRE.

Vous m'accorderez tous, que vu notre mode de fonctionnement avec un bureau municipal ouvert à tous les élus municipaux et l'évocation régulière de l'ensemble de nos projets en réunion publique, en bureau municipal ou en commission, vous apprendrez peu de choses durant ce DOB.

Année après année, je peux dire que je suis fier de mon équipe municipale et de son implication au service de notre village car travailler que ce soit en BM ou en commission avec quasiment à chaque fois plus d'une vingtaine d'élus voire 25 élus, c'est à la fois un plaisir et un soulagement, facilitant grandement notre rôle dans le transfert des informations que nous vous devons et ce malgré les très graves crises que nous avons traversées depuis 5 longues années maintenant, qu'elles soient, sanitaire avec la COVID et ses pics épidémiques à rebond, ou depuis 4 années environ la guerre en Ukraine avec des conséquences multiples et dont on ne voit malgré certaines gesticulations pas le début d'une éventuelle fin, ou encore un autre conflit qui s'éternise au Moyen-Orient avec comme

point central l'animosité israélo-palestinienne, ou encore les limites du libéralisme économique à outrance ne laissant que peu de place à l'humain dans notre société, la crise politique majeure en France et plus globalement dans toutes les démocraties de la planète, le poids de la dette de plus en plus impactant...

Localement notre recherche d'économie commencée bien avant le début de la crise, a permis d'amortir de façon substantielle les effets de la crise énergétique ou une inflation élevée, inflation enfin à nouveau acceptable depuis 2024 mais qui ne se traduit pas véritablement ni dans le panier de nos habitants ni dans les achats de matériaux pour les travaux communaux.

Toutes ces crises engendrent un climat anxiogène, une tension palpable jusque dans nos rues, nos maisons.

A toutes ces crises que nous pouvons espérer passagères se rajoute la plus grave de toute, la crise climatique car le réchauffement climatique se poursuit, 2025 comme les années précédentes, fait partie des 5 années les plus chaudes de l'histoire de la planète et nous avons la quasi-certitude que la limitation à un réchauffement de 2°C ne sera pas contenue avec des conséquences importantes sur l'ensemble de la planète, conséquences que nous avons à nouveau pu observer comme des tornades et des inondations dévastatrices, des feux d'une intensité inconnue jusque-là comme en septembre dans les Corbières, un nouvel hiver quasiment sans neige et avec des températures printanières plus de 15°C le 8 décembre...

Une bonne nouvelle tout de même semble être le marché de l'emploi puisque malgré une hausse, le taux de chômage est plutôt bas, et l'on parle même de « plein emploi ».

Pourtant à y regarder de plus près cette situation est en trompe-l'œil, car plus de 3 millions de nos concitoyens restent sans aucune activité professionnelle, et près de 10 millions de FRANÇAIS vivent en-dessous des seuils de pauvreté alors que, paradoxalement, plusieurs centaines de milliers de postes de travail ne trouvent pas preneurs dans de multiples secteurs d'activité de notre pays.

Est-il par ailleurs possible que notre pays, 7ème puissance mondiale, accepte cette situation notamment celle des personnes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui le 15 du mois parfois même le 10, ne savent comment elles vont payer la cantine de leurs enfants ? Ou pire encore, que ceux qui volontairement ne se lèvent pas le matin, connaissent une situation pas forcément plus difficile que ceux qui triment... !

La solution ne peut se limiter à des chèques de 100€ distribués.

Il est urgent de répondre à toutes ces interrogations si nous voulons envisager un avenir meilleur à nos enfants sur le réchauffement climatique, une plus juste répartition des richesses à travers le monde, la problématique prioritaire de la gestion de la démographie sur Terre ; ce dernier point me paraît être fondamental car la planète Terre peut-elle vraiment nourrir et subvenir aux besoins croissants des 8 milliards voire plus encore, d'habitants qui la peuplent aujourd'hui... ? N'est-ce pas là le plus grand défi de notre planète aujourd'hui dont découle l'ensemble des autres problématiques... ?

Mais sincèrement je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas déjà trop tard comme je ne suis pas sûr que nous soyons prêts à un tel débat car la crise de CONFIANCE à l'égard des élus, des institutions, des forces de l'ordre...est telle dans nos sociétés, les théories du complot et les populismes de plus en

plus encrés, que je ne vois personne aujourd’hui capable de le guider. Le retour à la Maison Blanche d'un Donald TRUMP comme président des Etats-Unis ayant des prises de position protectionnistes mais avant tout opportunistes démontre le niveau de méfiance d'un pays qui compte plus de 300 millions d'habitants, la volonté expansionniste d'autres grandes puissances comme la RUSSIE ou la CHINE dirigées par des autocrates ou encore la course à l'armement de pays au régime totalitaire comme la COREE du NORD ou de l'IRAN...tout cela indique que les priorités de nombreux pays sont ailleurs.

Mais par moments il n'est pas nécessaire de regarder chez les autres pour avoir ce sentiment, comment voulez-vous qu'une société se porte bien lorsque l'on suit un peu ce qui se passe à l'Assemblée Nationale. Je doute sincèrement que la 1ère préoccupation de certains députés soit vraiment les FRANÇAIS... !

Ces attitudes peuvent avoir des répercussions jusque dans nos villes et villages et je peux vous affirmer que cela rend par moment notre position d'élu local bien inconfortable, certains de nos concitoyens, très minoritaires certes, faisant l'amalgame entre tous les élus. C'est ainsi que nous sentons monter avec une tension quotidienne palpable jusque dans nos rues, des citoyens irascibles prêts à en découdre pour des futilités comme une place de parking, la vie associative en grande difficulté avec des membres de plus en plus consommateurs et de moins en moins acteurs, des enfants déboussolés avec des résultats scolaires de plus en plus faibles 1 enfant sur 4 ne sait pas lire convenablement à l'entrée en 6ème, des collégiens décrocheurs, des lycéens et des étudiants au bord du gouffre financier et psychologique...Je pense que les effets de toutes ces crises notamment les effets psychiques vont malheureusement encore s'accentuer avec leur lot de déprimes, de dépressions voire plus.

Enfin, j'ai un vrai regret et une vraie fierté. Le regret est que toutes ces crises aient un peu bridé toute l'énergie que cette équipe, que vous étiez prêts à mettre au service de nos habitants, cela s'est vu depuis 2023 qui a été la vraie 1ère année pleine avec l'organisation d'une manifestation nouvelle, solidaire et conviviale comme RICHWILLEROSE, ou d'autres plus anciennes comme le marché de Noël, les marchés littéraire et paysan et toutes les autres, ou encore les décorations de Noël de notre village, les activités Spécial Jeunes uniques..., tout ce pour quoi nous œuvrons au quotidien, le bien-vivre ensemble. Bien évidemment tout ce qui a pu être réalisé, voire bien plus, communication, travaux, animations, aide à la personne...l'a été mais je sais que vous auriez voulu apporter encore plus et j'espère vraiment que la « frustration » ressentie en 2020, 2021, voire 2022, aura laissé place à la fois à une satisfaction du travail accompli mais surtout à l'envie d'améliorer encore et encore la vie de nos concitoyens pour recréer un nouveau lien sociétal. Il ne nous reste que quelques mois avant la fin de ce mandat et je voudrais tous vous remercier pour les heures passées au service des habitants de façon désintéressée et avec comme seul objectif le bien commun. Je suis fier de ce que nous avons accompli collectivement entre 2020 et 2026, je suis fier de vous.

Je voudrais encore vous faire part d'une dernière fierté que je ressens dans ces propos généraux, le travail remarquable de nos équipes d'agents municipaux aussi bien administratifs que techniques qui apportent bien souvent du réconfort ou simplement des sourires à nos habitants, améliorant notre cadre de vie avec des touches de couleurs des magnifiques parterres floraux si utiles en ces temps difficiles et comme déjà évoqué, de très grandes satisfactions durant ce mandat de la présentation au jury national pour la 4ème fleur même si cette 4ème fleur n'est pas arrivée, de

l'obtention de 2 abeilles au label API CITE, de la propreté de nos rues, RICHWILLER devenant une référence malgré l'absence de colline, de maison à colombage ou de rivière, ou encore, des heures et des heures passées sur leurs engins pour faciliter notre quotidien lors d'un épisode neigeux par exemple, ou encore, nous faisant bénéficier de tout leur savoir-faire pour réduire les coûts...Merci à eux.

Je vais à présent essayer d'être un peu optimiste, de façon raisonnée mais optimiste tout de même. La situation financière, dépenses-recettes, de notre village m'est transmise ainsi qu'à Jean-Claude GRIENENBERGER, tous les mardis comme vous le savez, notre situation financière reste favorable nous permettant une année encore de réaliser les achats et les transformations nécessaires pour le bien quotidien de nos habitants.

L'année 2025, est pour moi en termes d'investissements communaux, une année réussie car nous avons pu concrétiser des projets ayant nécessité un engagement sur plusieurs années.

Certains projets ont été reportés à 2026, avant tout par manque de temps car il s'agit de projets réalisés en régie.

Le détail de nos investissements de 2025 se chiffre à un près de **1 000 000€** ce qui par les temps actuels est très satisfaisant et ce qui confirme la moyenne des investissements communaux réalisés depuis 2010 qui se situe aux alentours de 1M€ par an, ce qui est considérable.

Quels ont été les principaux investissements de 2025 :

- **430 000€** pour le plus gros investissement qu'est l'espace de loisir incluant le pumptrack ; certes cela pouvait sembler onéreux mais après avoir suivi le chantier au quotidien et avec le recul de 2 mois d'utilisation, quel bonheur de voir tous ces enfants et ces adultes y évoluer. A n'en pas douter ce site deviendra l'un des sites majeurs du plaisir de vivre à RICHWILLER dans le futur, précisant que ce seront 140 000€ de subventions qui seront perçues au final pour ce projet de nos partenaires la CEA, la région GRAND EST, l'ANS et NEOLIA ;
- **25 000€** pour du matériel roulant par le remplacement d'un véhicule ;
- **128 000€** pour le groupe scolaire Eugène WACKER, pour le remplacement des 2 chaudières par du tout nouveau matériel qui avec l'isolation du bâtiment réalisée en 2024 devrait permettre une diminution de 60% des consommations énergétiques ; là aussi nous bénéficierons d'une subvention considérable de 50 000€ au titre du fond climat de m2A ;
- **85 000€** pour la rénovation en régie du rez-de- chaussée de la mairie ;
- **21 000€** pour la poursuite du remplacement de l'éclairage public communal par de la LED ;
- **33 000€** en outillage, téléphonie et en bureautique dont la moitié pour de l'outillage permettant l'ampleur du travail réalisé en régie par nos agents.

A tout cela il faut rajouter l'annuité d'emprunt de 250 000€ remboursée sur les investissements des exercices précédents.

Pour 2026, les principaux investissements programmés seront les suivants :

- la poursuite de l'aménagement de l'espace de loisir et du pumptrack par l'ajout d'un espace

dit de workout comportant des agrès de traction ainsi que des tables et des bancs pour un montant de **20 000€** ;

- la création d'un auvent à Max pour mettre à l'abri des intempéries le matériel roulant pour **70 000€** dont le montage serait réalisé en régie comme pour le préau de l'école Eugène WACKER ;
- la poursuite et la fin du remplacement des têtes de candélabres par de la LED pour **20 000€** ;
- la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits orientés au SUD de l'école maternelle du groupe scolaire Eugène WACKER pour **80 000€** et un retour de subvention de m2A de **50 000€** émanant du fond climat de m2A ; la totalité de l'électricité ainsi produite servira à de l'auto-consommation de nos bâtiments communaux et réduira donc d'autant la facture d'électricité de la commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur EPP qui porte ce projet.

- le remplacement des chaudières de JMP et du CARRE D'AS par des PAC permettant le chauffage et la production d'eau chaude...pour **180 000€** ;
- le remplacement d'un des 2 véhicule-plateau arrivé en fin de vie pour **35 000€** ainsi que l'achat d'une mini-pelle de 2,5t et sa remorque, engin que nous louons régulièrement et coûtant environ 1400€ pour chaque location ; le montant nécessaire se situe pour l'achat de l'engin et de sa remorque à environ **30 000€** ;
- l'aménagement des sanitaires de JMP pour **20 000€**
- du matériel permettant le travail en régie notamment des taille-haies, souffleurs... pour **5 000€** ;
- le lancement de l'étude de faisabilité d'un vestiaire chez les sapeurs-pompiers pour **15 000€** ;
- le remplacement d'un des jeux de l'espace de la place du CERCLE âgé de 16 ans et très usé **20 000€**, déjà payé en 2025 ;
- la reprise d'éléments de toiture à JMP, à la caserne des sapeurs-pompiers, le changement des serrures du CARRE D'AS, une alarme anti-intrusion à E.WACKER, la ventilation du sous-sol de la mairie, une valise de diagnostic pour l'entretien de nos véhicules...pour **50 000€**.

Les annuités des emprunts communaux qui correspondent à des investissements des années précédentes, se situent environ à 292 000€ mais avec une vraie diminution du niveau de notre endettement. A la fin de ce mandat, l'endettement par habitant sera de 535€ ce qui situe RICHWILLER dans la partie basse des communes de la même strate mais surtout, élu depuis 25 ans, je n'ai pas le souvenir que notre endettement ait été aussi bas. N'ayant pas programmé d'emprunt sur ce budget 2026, notre endettement passera sous le seuil des 500€ début 2027.

Bien évidemment nous essaierons à chaque fois d'obtenir les subventions dédiées.

Le personnel communal n'a représenté que **38%** de notre budget en 2025, ce qui est toujours très bas surtout en comparaison de tous les travaux réalisés en régie. Ceci démontre une fois encore à quel point nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes remarquables, permettant à notre collectivité de réaliser des économies considérables par le travail en régie.

Aux frais de personnel se rajoutent en dépenses 42 000€ de versement au SDIS, montant qui sera

dorénavant payé par m2A et déduit de nos ACTP et 8 000€ d'allocation de vétérance à nos pompiers retraités, 17 000€ aux Brigades vertes ou une participation au transport de nos collégiens de 13 000€.

Afin de financer ces travaux et achats mais aussi pour pouvoir fonctionner, il faut que notre collectivité ait des ressources, quelles sont-elles ?

- la DGF (dotation globale de fonctionnement) est versée par l'État et devrait être stable aux alentours de 130 000€ ; elle était de 377 000€ en 2011...elle a donc diminué de près de 2/3 et ne tient bien évidemment pas compte de l'inflation. Cette somme sera réduite de notre pénalité liée au retard de la commune en rapport avec la loi SRU sur les logements locatifs sociaux, pénalité de l'ordre de 18 000€ en 2025.
- les ACTP (attribution de compensation de la taxe professionnelle) versées par m2A, correspondent au montant de notre taxe professionnelle de 2004 lorsque RICHWILLER a rejoint la CAMSA, taxes professionnelles desquelles étaient défalquées les services transférés à l'intercommunalité ; cela présente des avantages et des inconvénients, probablement plus d'avantages que d'inconvénients...avant 2004 lorsqu'une entreprise située sur notre territoire s'installait la commune bénéficiait de la taxe professionnelle inhérente, mais vice-versa lorsqu'une entreprise fermait ou changeait de territoire nous perdions cette ressource. Or depuis 2004, la commune a perdu plusieurs grosses entreprises. Donc la stabilité des ACTP est plutôt un avantage bien qu'il n'y ait jamais eu d'indexation notamment pas à l'inflation et lorsque cette dernière est de 4,9% le manque à gagner est tout de même de plus de 35 000€...

Le montant des ACTP de 2026 se situera aux alentours de 700 000€ préalablement diminuée de 42 000€ par la prise en charge des frais SDIS par m2A. Nous percevons également 36 000€ de DSC (dotation de solidarité communale) de la part de m2A en hausse de 3 000€.

A ces 2 ressources fixes s'en rajoutent d'autres variables :

- environ 100 000€ reversés par le département correspondant pour partie à une péréquation de l'ancienne taxe professionnelle et à une partie des droits de mutation sur le bâti ; or cette dernière est particulièrement dynamique depuis plusieurs années mais elle s'est considérablement tassée depuis 2024 avec une diminution de 40 000€ entre 2025 et 2024 ; ce montant diminuera probablement encore dans les années à venir par la diminution de vente de biens immobiliers corrélée à un niveau de taux d'intérêts plus élevé ;
- environ 100 000€ émanant des concessions d'occupation du sol pour les réseaux électriques et gaziers, mais aussi les antennes de téléphonies ;
- environ 54 000€ de DSR (dotation de solidarité rurale) et 35 000€ de FNGIR (fonds national de garantie des ressources faisant suite à la suppression de la taxe professionnelle) ;
- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) reversé à hauteur d'environ 16% sur l'ensemble des investissements réalisés par la commune à n-2 et il devrait se situer aux alentours de **92 000€** ;
- la taxe d'aménagement qui résulte de la dynamique des constructions dans notre village ; il

devrait s'agir d'une enveloppe un peu plus importante de 50 000€ en 2026 vue la fin des constructions de logements des COQUELICOTS, les LLS étant exonérés et les primo-accédant bénéficiant d'un abattement, somme tout de même nettement moins importante qu'au début des années 2020.

Enfin les taxes-ménages, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation dorénavant compensée par l'État.

J'avoue à ce sujet une vraie inquiétude quant à la compensation de la taxe d'habitation dans le temps promise par l'État mais plus encore, de la compensation pour les ménages nouveaux s'installant dans notre commune, car s'il ne devait pas y avoir cette compensation ce serait une double peine, puisque la croissance de notre village nous est imposée au moins pour partie par une autre loi, la loi SRU... ! Il va sans dire que l'inflation ne sera probablement pas plus compensée dans le temps !

Notre seul moyen d'action reste donc à ce jour d'agir ou non sur la taxe foncière sur le bâti, la part du non- bâti étant anecdotique.

L'ensemble de nos taxes-ménages représente **1 309 000M€** de taxe foncière, taxe d'habitation compensée incluant depuis la disparition de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière. La part de la taxe foncière payée par les propriétaires privés et les entreprises représente environ 50% du montant global des taxes-ménages.

La loi de finances votées par les députés n'étant toujours pas votée à l'heure actuelle nous n'avons pas d'info quant au montant de la hausse des bases pour 2026 (1,8% en 2025).

Comme tous les ans se pose donc la question de la hausse ou non des taxes communales ; je vous rappelle que RICHWILLER n'a quasiment pas augmentées depuis 2001 et pas du tout depuis 2010, que concernant la taxe foncière, seule taxe sur laquelle nous avons encore le pouvoir d'agir, ne concerne que les propriétaires ce qui amène une réflexion. Est-il normal qu'à la vue des services identiques proposés par la commune à tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, qu'il n'y ait pas un partage minimal des frais engendrés... ? Je pense vraiment que le retrait de la taxe d'habitation est une erreur fondamentale qui plus est, ponctionne aujourd'hui le budget de l'état de plus de 20 milliards d'euros tous les ans... !

RICHWILLER se situe en moyenne environ 20% en-dessous des communes de la même strate et que l'effort fiscal demandé aux habitants de RICHWILLER correspond à un coefficient de 0,91 (1 étant la norme), qu'une hausse de 1% de cette taxe rapporte une hausse de l'ordre de 6 ou 7 000€ à notre budget. Il est encore bon de rappeler que nos concitoyens ont bénéficié depuis 2023 de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV, d'une baisse du taux des ordures ménagères.

Malgré cela, je vous proposerai sans détour vue la situation actuelle dégradée de notre société, mais surtout vue la situation sereine de notre village de maintenir une année encore les taux de 2026 au même niveau que ceux de 2025, 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018...2011.

Enfin, il ne me paraît pas possible de conclure ce DOB sans revenir à l'essentiel, l'humain, sous la facette associative en ce qui concerne la vie de notre village et le lien social que nous avons à

reconstruire.

Depuis 2020 et 2021, la vie associative a été mise à l'arrêt quasiment comme en temps de guerre, accentuant le sentiment de solitude. Elle essaie de se relancer depuis 2022 mais que c'est difficile aux dires des présidents. Pourtant la commune a accompagné de façon accentuée, les associations les plus en difficulté notamment celles obligées de faire appel à un ou plusieurs salariés pour exister et nous avons augmenté de plus de 7% notre subventionnement afin de compenser l'inflation. Nous savons d'ores-et-déjà que l'année 2026 restera compliquée, aussi bien au niveau des effectifs, que des capacités d'animations, c'est pourquoi je vous propose de nous engager collectivement à maintenir notre niveau d'aide global au monde associatif richwillérois de l'ordre de 90 000€, pour que la crise sociétale traversée ne soit pas doublée d'une crise financière forçant les dirigeants de nos associations à jeter l'éponge.

Retrouver le nombre d'adhérents d'avant la crise, de recréer le lien social auquel ils contribuent au quotidien, seront des défis suffisamment compliqués pour chacun d'entre eux. A nous d'être à leurs côtés. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE le Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté ;**
- **PRECISE que les élus ayant souhaité prendre la parole l'ont fait.**

MONSIEUR LE MAIRE SUSPEND LA SÉANCE À 20:36. MONSIEUR LE MAIRE REPREND LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 20:37.

3. Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Monsieur GRIENENBERGER expose :

« Dans l'attente du vote du budget primitif pour l'année 2026, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables. Cette autorisation permettrait d'engager des dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget qui a généralement lieu au mois de mars.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits de la manière suivante :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	15 000 X 0,25	3 750 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	884 772,12 X 0,25	221 193,03 €
Total		224 943,03 €

La ventilation par article est la suivante :

Chap./Articles	Désignation	Budget voté 2025	Dépenses autorisées budget 2026
20	Immobilisation incorporelles	15 000,00	3 750,00
2031	Frais d'études	15 000,00	3 750,00
21	Immobilisations corporelles	884 772,12	221 193,03
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	1 250,00
2128	Autres agencements et aménagements	325 000,00	81 250,00
21312	Bâtiments scolaires	200 001,12	50 000,28
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	162 000,00	40 500,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	45 412,00	11 353,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	2 500,00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	10 000,00	2 500,00
215731	Matériel roulant	55 000,00	13 750,00
21578	Autre matériel technique	34 859,00	8 714,75
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	14 000,00	3 500,00
21611	Biens sous-jacents	1 500,00	375,00
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	1 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 000,00	2 750,00
2185	Matériel de téléphonie	7 000,00	1 750,00
	Total Général	899 772,12	224 943,03

La limite de 224 943,03 € correspond à la limite supérieure que la municipalité pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2026, en dépenses d'investissements. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants par chapitre exposés ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2026.**

4. Validation des investissements 2026 pour demande de subventions.

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la politique de soutien de l'économie locale par l'Etat, un appel à projets est communiqué chaque année aux communes afin de solliciter des aides via la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Pour chaque projet d'investissement communal, il est demandé de fournir lors du dépôt de dossier de demande de subvention, une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération et le plan de financement.

La date de dépôt des dossiers étant fixée au 31 décembre 2025, pour l'ensemble de ces dispositifs, il convient de valider en amont les grands projets d'investissement 2026 susceptibles de faire l'objet d'une demande DSIL/DETR :

SECTEUR	Destination	Objet	Descriptif	Montant HT
Patrimoine BATI	Pumptrack	Création d'un Workout	projet à définir en cours d'année avec les agrès	15 000 €
Patrimoine BATI	Caserne	toiture box FPT	Reprise de la toiture pour correction des infiltrations	3 500 €
Patrimoine BATI	JMP	Sanitaire public	Rénovation globale des sanitaires ouverts au public	20 000 €
Patrimoine BATI	JMP	chaufferie et ECS	remplacement de la chaufferie gaz par une PAC pour le chauffage et la production d'eau chaude et la climatisation de la salle bleue	135 000 €
Patrimoine BATI	Vestiaire foot JMP	Chéneau du vestiaire	remplacement du chéneau et de la toiture en zinc présentant de multiples perforations	15 000 €
Patrimoine BATI	Carré d'As	chaufferie et ECS	remplacement de la chaufferie gaz par une PAC pour le chauffage et la production d'eau chaude	45 000 €
Patrimoine BATI	Carré d'As	remplacement des cylindres	équipement du bâtiment avec le système de clé ILOK	3 500 €
Patrimoine BATI	Auvent Max	Création du Auvent Max	Ensemble des dépenses liées à la création de l'auvent Max avec une réalisation en Régie des travaux	80 000 €
Patrimoine BATI	Groupe Scolaire Wacker	Alarme attentat anti intrusion	mise en place d'une alarme conforme au PPMS (primaire et Maternelle)	7 500 €
Projet BATI	Groupe Scolaire Wacker	Panneau photovoltaïque Ecole primaire	Installation de production solaire sur la toiture existante	75 000 €
Patrimoine BATI	Mairie	sous-sol Mairie	Ventilation du sous-sol de la Mairie	4 000 €
Voirie	Eclairage public	plan numérique EP	digitalisation et géolocalisation du réseau d'éclairage public	30 000 €
Voirie	Accès Rue Principale	modification Accès 200 Rue Principale	adaptation de l'accès au 200 Rue Principale suite à la création des 2 maisons	9 500 €
Voirie	Parking JMP	modification du parking JMP	Etude et modification du parking de la salle JMP	
Véhicule	Valise de diagnostic	acquisition d'une valise de Diag	acquisition d'une valise de diagnostic permettant les entretiens du parc autos actuel avec une aide aux différents points spécifiques des technologies anti pollution	3 500 €
Espaces Verts	Entretien EV	Tondeuse pour le pumptrack	achat d'une tondeuse adaptée au pumptrack sans roue.	950 €
Espaces Verts	Entretien EV	debroussailleuse	Achat d'une débroussailleuse en remplacement	800 €
Espaces Verts	Entretien EV	Souffleur à feuille gazon	Achat d'un souffleur en remplacement	800 €

Monsieur le Maire précise que ces éléments ont déjà été présentés et discutés lors des différents bureaux municipaux. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE les opérations d'investissement 2026, telles qu'elles ont été exposées ci-dessus ;**

- **VALIDE les enveloppes budgétaires proposées et s'engage à inscrire les montants correspondants au budget primitif 2026 ;**
- **VALIDE les dépôts de dossier de demande de subvention pour les opérations éligibles.**

5. Autorisation fongibilité des crédits pour 2026.

Monsieur GRIENENBERGER expose :

« Comme vous le savez, la nomenclature M57 est désormais applicable au budget primitif de la commune depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle nomenclature a supprimé les articles destinés aux « dépenses imprévues » qui ne pouvaient excéder 7.5% de la somme totale votée par section.

Cependant, le tome 2 de la nomenclature M57 précise que si l'assemblée délibérante l'autorise, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, je propose donc de fixer pour chaque section (investissement et fonctionnement) la limite maximale des 7.5% des dépenses réelles concernant les mouvements de crédit de chapitre à chapitre (hors dépense de personnel).

Cette autorisation doit être renouvelée tous les ans, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette autorisation pour le budget 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.**
- **PRÉCISE que cette autorisation ne vaut que pour l'exercice budgétaire de l'année 2026 et doit être reconduite tous les ans.**

6. Décision modificative reprise quote part de résultat (SISSW).

Monsieur GRIENENBERGER expose :

« Afin d'intégrer les résultats issus de la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Wittelsheim (SISSW) en date du 24 juin 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approver la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		002 (002) - 020 : Excédent de fonctionnement	475,52
		75888 (75) - 020 : Autres	-475,52
			0,00
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

VU l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2025 portant dissolution du syndicat intercommunal scolaire du secteur de Wittelsheim ;

VU le certificat administratif répartissant le solde de trésorerie du SISW co-signé par Monsieur le Maire de Staffelfelden, Monsieur le Maire de Wittelsheim et Monsieur le Maire de Richwiller.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ***VALIDE la décision modificative N°1 au budget principal, telle qu'elle a été présentée.***

7. Prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie : constitution d'un groupement de commande.

Monsieur le Maire expose :

« Conformément à l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, m2A est compétente depuis mai 2024, pour « mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement ».

A ce titre, il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie », quand bien même ces prestations ne relèvent pas d'une compétence de m2A.

Dans le cadre de son pouvoir de police général et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le maire de chaque commune a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment des appareils de lutte contre l'incendie comprenant les poteaux, bouches et bornes incendie.

Règlementairement, la commune doit obligatoirement prendre en charge un contrôle des appareils

de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des poteaux incendie, il a été proposé à l'ensemble des communes de m2A de rejoindre un groupement de commande afin de réaliser une procédure commune de mise en concurrence.

Au vu des montants prévisionnels estimés des besoins pour l'ensemble des collectivités, un accord-cadre à bons de commande passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sera nécessaire.

Les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des marchés sont définies, conformément aux articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que la Régie de l'Eau m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, et de signer et notifier les accords-cadres.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le ou les titulaires retenus par le groupement. Au vu de la taille du marché, un allotissement géographique est proposé.

L'accord-cadre à bons de commandes sera exécuté pour une durée de 2 ans reconductible une fois 2 ans, dans le cadre d'un montant minimum de 282 000 € HT et d'un montant maximum de 862 500 € HT.

En ce sens, il est proposé au membre du Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie » et d'approuver les propositions énoncées. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *APPROUVE constitution d'un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie » ;*
- *APPROUVE les propositions formulées par m2A ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.*

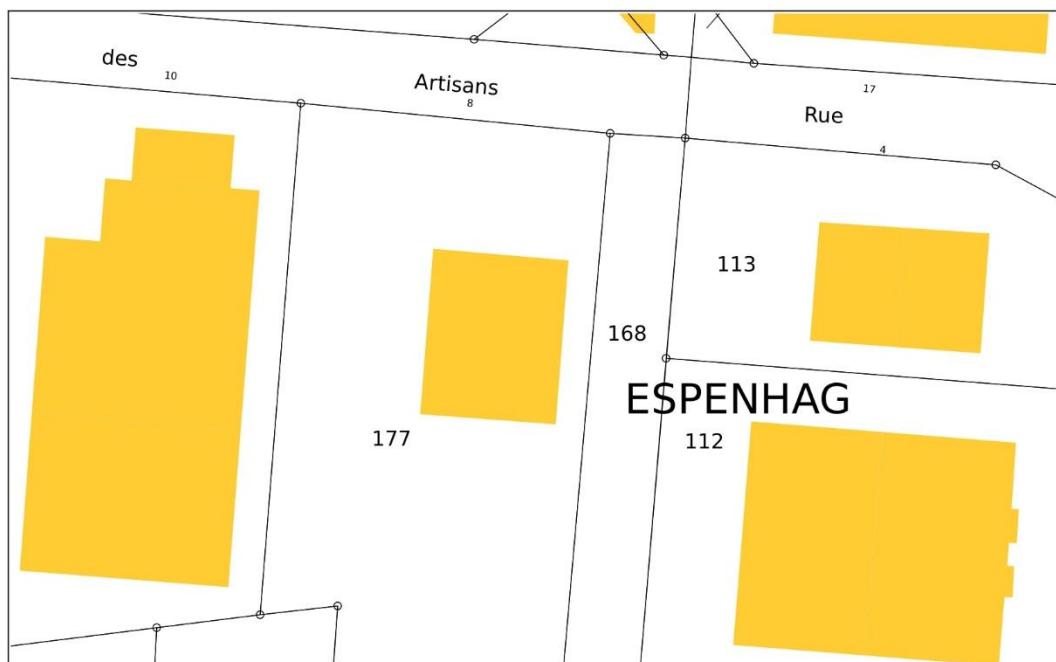
8. Délibération portant constitution d'une servitude sur la parcelle section 8 n°177.

Monsieur BLOIS expose :

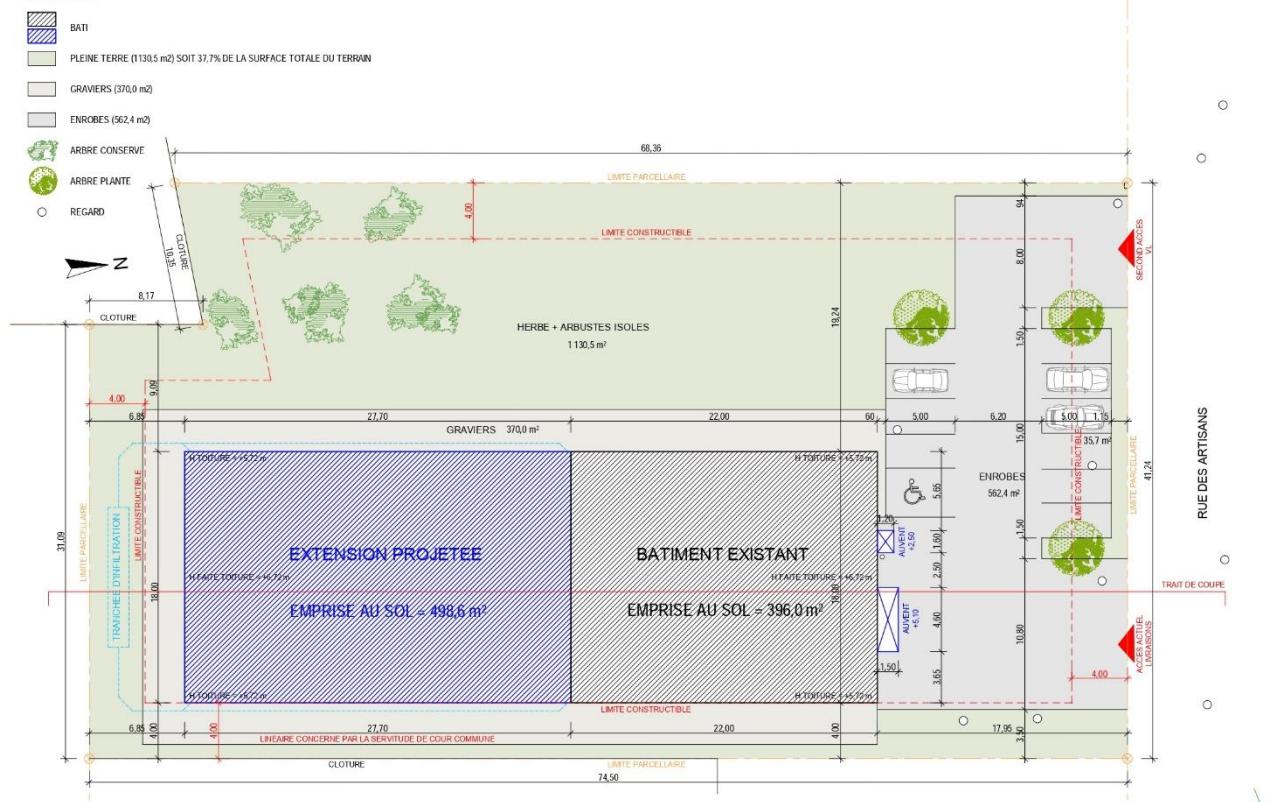
« Il s'agit en l'espèce de constituer une servitude de cour commune au profit de la société dénommée METIMMO (SIREN : 943942771) entre les deux propriétés ci-dessous désignées, sur une largeur totale de six mètres, répartie de la manière suivante :

- quatre mètres sur le fonds de la société METIMMO ;
- deux mètres sur le fonds de la COMMUNE DE RICHWILLER.

La parcelle concernée est un chemin d'accès située 8 rue des Artisans – 68120 RICHWILLER, cadastrée **section 8 n°177**.



LEGENDE



l'autorisation d'exploitation. Ils servent exclusivement à l'obtention des autorisations administratives de construire.

La constitution de cette servitude de cour est évaluée à l'euro symbolique. À titre de compensation forfaitaire, la société METIMMO s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique de 125 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approver la constitution d'une servitude de cour commune avec la société METIMMO sur la parcelle cadastrée section 8 – parcelle 177, à l'euro symbolique. »

VU le projet de constitution de servitude de cour commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

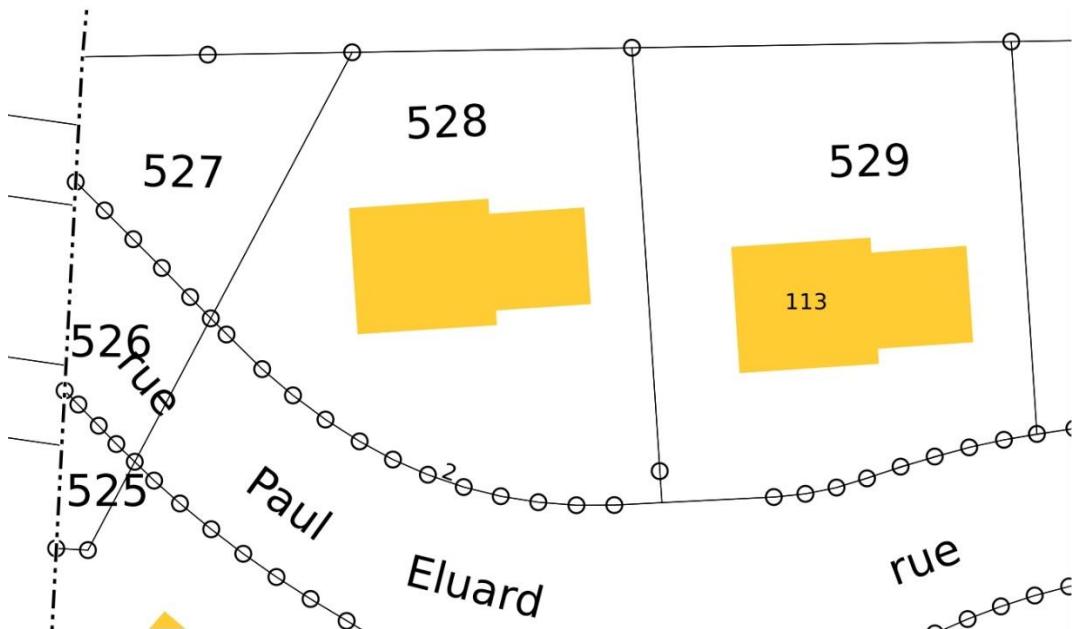
- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de cour commune avec la société METIMMO sur la parcelle cadastrée section 8 – parcelle 177 appartenant à la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer tous les actes se rattachant à cette opération.

9. Vente de la parcelle cadastrée section 3 n°527 – rue Paul ELUARD.

Monsieur BLOIS expose :

« La commune a récemment été sollicitée par une riveraine de la rue Paul ELUARD. Cette dernière a exprimé son souhait d'acquérir une parcelle de terrain lot 527 située rue Paul ELUARD – 68120 RICHWILLER, annexée à son habitation.

- La parcelle en question possède une superficie de 1,77 ares cadastrée **section 3 n°527**.



L'article R3221-6 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, [...] donnent lieu à avis du directeur départemental des finances publiques [...] ».

Conformément à la lettre valant avis du Domaine n°2025-68270-80240 émise par la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, la valeur vénale de la parcelle cadastrée section 3 n°527 s'élève à **14 160€**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la cession amiable de la parcelle cadastrée section 3 n°527, située rue Paul ELUARD -68120 RICHWILLER, pour un prix de vente de 14 160€. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE la cession amiable de la parcelle cadastrée section 3 n°527, située rue Paul ELUARD, pour un montant de 14 160€ ;**
- **PRECISE que cette cession fera l'objet d'un acte notarié et sera inscrit au Livre Foncier ;**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes se rattachant à cette opération.**

10. Vente du local Ancienne Poste (90 rue Principale).

Monsieur BLOIS expose :

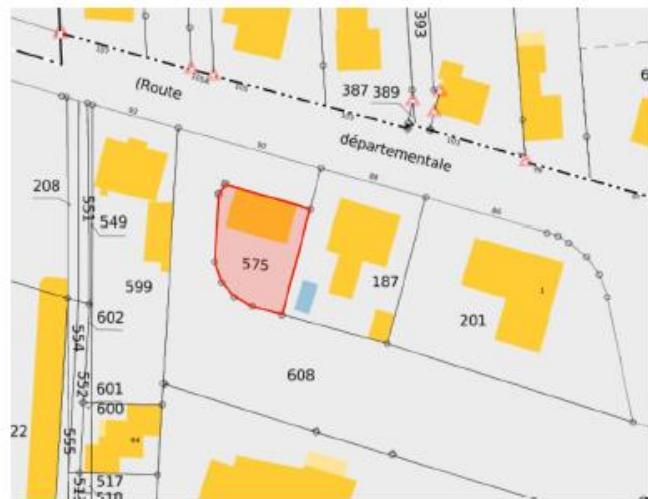
« Depuis octobre 2023, le local professionnel anciennement utilisé par la Poste situé 90 rue Principale – 68120 RICHWILLER est vacant. Parallèlement un particulier a émis son souhait d'acquérir ce bien.

L'édifice appartient à une petite copropriété de 3 lots érigée en 1960 et composée d'un rez-de-chaussée surélevé, d'un étage et de combles. Le bâtiment est édifié en matériaux traditionnels (pierres, moellons...) avec une couverture en tuiles mécaniques.

Le local dont il est question correspond au lot 1 de la copropriété et occupe le rez-de-chaussée. Il est destiné à un usage commercial ou professionnel et comprend une entrée, deux bureaux, un local, un WC, un rangement, un débarras, un dégagement, un escalier extérieur et son auvent.

L'immeuble figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Section	N°	Adresse/Lieudit	Superficie en ares
RICHWILLER	12	575	90 rue Principale	3,21
TOTAL				3,21



L'article R3221-6 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, [...] donnent lieu à avis du directeur départemental des finances publiques [...] ».

Conformément à l'avis du Domaine n°2024-68270-52304 émis par la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin, la valeur vénale du local professionnel (Ancienne Poste), situé 90 rue Principale s'élève à **57 000€**.

Une marge d'appréciation de 10% sur la valeur vénale suggérée par les Domaines est tolérée. En ce sens, le prix de vente du local professionnel, prenant en compte cette marge, peut s'élever à **55 000€**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la cession du local professionnel (Ancienne Poste), situé 90 rue Principale – 68120 RICHWILLER à un prix de vente de 55 000€. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE la cession du local professionnel (Ancienne Poste), situé 90 rue Principale – 68120 RICHWILLER, pour un montant de 55 000€ ;**
- **PRECISE que cette cession fera l'objet d'un acte notarié et sera inscrit au Livre Foncier ;**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes se rattachant à cette opération.**

11. Délibération portant suppression d'un emploi permanent

Monsieur le Maire expose :

« Les effectifs au sein de notre commune ont connu de nombreux changements ayant impacté l'entretien des bâtiments communaux : départ à la retraite, congés maladie, etc. Ces divers changements ont offert l'opportunité d'expérimenter la présence d'un nombre d'agents moindre bénéficiant d'un temps de travail hebdomadaire plus important.

Ce choix s'est avéré fructueux, au regard notamment des nombreux retours positifs qui nous ont été formulés, mettant en avant la propreté des locaux et le professionnalisme des agents.

Afin de pérenniser le recrutement d'un agent contractuel ayant travaillé 35 heures par semaine, je vous propose de procéder en deux temps : d'une part en supprimant l'emploi permanent existant d'agent d'entretien à temps non complet (30/35^{èmes}) ; et d'autre part en créant un nouvel emploi permanent à raison de 35 heures par semaine. »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

VU la délibération en date du 25/06/1982 portant création de l'emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires dont le temps de travail a été modifié pour la dernière fois par la délibération n°59/2010 en date du 12/07/2010 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial n°CST2025/357 en date du 05 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de l'emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe disposant d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00 minutes (soit 30 /35èmes), à compter du 16/12/2025.
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire est chargé de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12. Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires à temps complet.

Monsieur le Maire expose :

« Suivant la délibération précédente approuvant la suppression d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires à temps non complet (30/35^{èmes}), il convient dorénavant de créer un nouvel emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires à temps complet (35/35^{èmes}) afin de répondre aux nouveaux besoins de la commune.

En ce sens, je vous propose de créer un nouvel emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires relevant des grades d'Adjoint technique et d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}. »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

VU l'état du personnel de la commune de RICHWILLER ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial n°CST2025/357 en date du 05 décembre 2025 ;

VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires relevant des grades d'Adjoint technique et d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}),

compte tenu de la volonté d'augmenter le nombre d'heures dédiées à l'entretien des bâtiments scolaires ;

CONSIDERANT que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments scolaires relevant des grades d'Adjoint technique et d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}) ;
- **PRECISE** que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H59